CENTRE HOSPITALIER ANGOULÊME

PARCOURS DE SOINS

APRÈS-TRAITEMENT CANCER

SUR PRESCRIPTION MÉDICALE

VOUS POUVEZ, DEMANDER LA PRESCRIPTION :

Un bilan d'activité physique adaptée

Un bilan avec ou sans suivi diététique

Un bilan avec ou sans suivi psychologique

POUR QUI ?

Tout patient atteint d'un cancer, ayant fini son traitement «actif» **depuis moins de 12 mois**.

COMMENT ?

Sur **prescription de votre médecin traitant ou oncologue**.

CENTRE HOSPITALIER ANGOULÊME

PARCOURS DE SOINS GLOBAL

APRÈS-TRAITEMENT CANCER

1

Fin des traitements actifs
(radiothérapie, chirurgie, chimiothérapie...)
depuis moins d'un an.

2

✓ Lors d'une consultation, **le médecin traitant et/ou le cancérologue**, prescrit le type de soins de support, les bilans et/ou la consultation(s) de suivi, en fonction des besoins.

Un bilan d'activité physique adaptée

Un bilan avec ou sans suivi diététique

Un bilan avec ou sans suivi psychologique

✓ Le patient prend rendez-vous au
SECRÉTARIAT DE RADIOTHÉRAPIE AU ***05.45.24.26.06***

3

Le patient réalise son parcours individualisé **SANS FRAIS.**

@ch-angoulême_communication_freepik_mars2024

Les **rendez-vous** se déroulent **au CH Angoulême**